



REGLEMENT 2021

Table des matières	Page
1. Participants	2
2. Manifestations	2
3. Licence	3
4. Inscriptions	3
5. Transpondeurs	4
6. Course	4
7. Assurance pilote	5
8. Sécurité	5
9. Equipements	7
10. Catégories	8
11. Attribution des points et barème	9
12. AFMFR – service médico-sanitaire	10
13. Frais de la manifestation	11
14. Conditions en cas d'annulation	11
15. Directeur de course	12
16. Protêt et réclamations	12

Modifications apportées au règlement en 2020 :

- Augmentation tarif inscription adulte 1 jour (point 4)
- Ajout paragraphe Course (point 6)
- Tapis environnemental obligatoire (point 9)
- Nouvelle catégorie Rookie (point 10)
- Catégorie MX1 roule avec catégorie Licenciés (point 10)
- Classement et coupe annuelle pour les 5 premiers (point 11)
- Augmentation prix service AFMFR (point 13)
- Ajout paragraphe Conditions en cas d'annulation (point 14)

Modifications apportées au règlement en 2021 :

- Respect du plan de protection Covid (point 6)
- Mise à jour sécurité piste (point 8)
- Renonciation à la licence FMS (point 10)
- Accès au poste de secours AFMFR (point 12)

Tout pilote participant au championnat AFM reconnaît avoir lu le règlement lors de la commande de sa licence. Si les versions du règlement diffèrent, la version en français fait foi.

1. Participants

- 1.1. Tous les pilotes doivent remplir une demande de licence pour participer au Championnat Fribourgeois.
Cette licence est annuelle. Celle-ci est délivrée par l'AFM et leur donne droit au classement de la journée (du week-end) et aux prix ; ainsi qu'au classement du Championnat Fribourgeois.
- 1.2. Les pilotes possédant une licence de l'année précédente reçoivent par courrier leur commande de licence annuelle. Les nouveaux pilotes peuvent compléter et renvoyer le document sur le site internet www.afm-moto.ch pour commander leur licence.
Le délai pour commander et payer la licence est fixé au 31 janvier.
Les commandes de licences via le site internet seront ré-ouvertes le lundi suivant la première course AFM de l'année.
- 1.3. Participants :
En fonction de la longueur de la piste, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de pilotes à 40 lors des manches de course.
Le nombre maximum de pilote par manche est fixé à 50. Un accord doit être donné par la commission cross et les chronométreurs pour toute exception.
Les éliminatoires se déroulent lors des essais libres/chrono (lors desquels le nombre de pilote n'est pas limité).

2. Manifestations

- 2.1. Sont considérées valables pour le Championnat Fribourgeois, les manifestations annoncées par l'AFM à l'office de la circulation.
- 2.2. Le classement des courses sera géré par la commission de chronométrage.
- 2.3. Une copie du présent règlement doit être affichée lors de la manifestation ainsi que les horaires de la journée.
- 2.4. La proclamation des résultats se fera 1 heure après la dernière course, surtout le dimanche soir, mais au plus tard à 18h30. Au bon vouloir du club, le dimanche, la remise des prix se fera à la fin de la deuxième manche de chaque catégorie.
- 2.5. Une demande d'autorisation de l'office de la circulation et de la navigation route de Tavel 10, 1700 Fribourg (à télécharger sur le site <https://www.ocn.ch/fr/conduire/autorisations/competitions-sportives>) doit être remplie, accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain, de la commune ainsi qu'un plan de situation. Ces documents doivent être transmis au plus tard **60 jours** avant la manifestation auprès de l'OCN. Si la course a lieu sur le canton de Vaud, les documents doivent être transmis **90 jours** avant la manifestation.
L'AFM transmettra une attestation d'assurance RC directement à l'OCN.
En accord avec l'OCN, un seul motocross pourra être organisé sur le canton par week-end.
- 2.6. La décision d'annulation d'une course pour cause de mauvaises conditions sera l'unique ressort de :
 - Un membre du club organisateur.
 - Le Directeur de course.
 - Un membre de la commission sécurité, ceci se fera à huit clos.

2.7 Le site internet est à votre disposition. Le club organisateur doit donner le maximum d'information au webmaster (photos de la piste, parc coureurs, conditions météo).

3. Licence

Une licence AFM est obligatoire pour participer.

3.1 Licence annuelle

0 CHF (1)	pilotes Kids65/Mini85 qui possèdent une licence FMS Kids65/Mini85, Angora ou SJMC
70 CHF	pilote inscrit dans un club affilié/membre AFM
70 CHF	pilote qui possède une licence FMS (2)
170 CHF	pilote résidant dans le canton de Fribourg et non inscrit dans un club affilié/membre AFM
120 CHF	tous les autres pilotes
Un supplément de 20 CHF sera facturé pour une licence achetée directement aux inscriptions le jour d'une course	

(1) Commande de licence AFM obligatoire pour participer

(2) Junior - Lites - Swiss MX2 - MX Open- Yamaha Cup - Women - Enduro – Supermoto

Il est possible de rouler dans deux catégories en achetant deux licences (pas de tarif spécial pour la 2^{ème} licence)

~~Dès le 1 août : toutes les licences à 50 CHF~~

3.2 Licence journalière

La licence journalière est vendue 50 CHF lors des courses. Possible seulement si moins de 40 pilotes sont inscrits dans la catégorie

4. Inscriptions

Les inscriptions se font sur place lors des courses selon les horaires annoncés (paiement cash uniquement).

4.1 Le prix de l'inscription est de :

	1 jour	2 jours
Automatique50, Kids65, Mini85	40 CHF	60 CHF
Autres catégories	60 CHF	80 CHF

Au bon vouloir du club organisateur : rabais famille de 25%

	1 jour	2 jours
Tarif famille (1 adulte, 2 enfants)	105 CHF	150 CHF

5. Transpondeurs

Le transpondeur est personnel et non transmissible.

5.1 Achat transpondeur

Un transpondeur sera vendu à chaque pilote pour un montant de 100 CHF payable sur place lors de sa 1^{ère} participation à une course.

Tous pilote aura la possibilité d'acheter un transpondeur lors des inscriptions.

Le transpondeur est garanti 4 ans, il ne sera pas repris par l'AFM en fin d'année.

5.2 Location transpondeur

Si un pilote vient rouler occasionnellement, il pourra louer un transpondeur sur place pour un montant de 10 CHF par jour + une caution de 100 CHF ou le dépôt de sa carte d'identité.

En cas de perte du transpondeur loué, 100 CHF sera facturé au pilote.

En cas de non restitution du transpondeur loué, des frais administratifs de 20 CHF seront demandés au pilote (en cas de non-paiement, le pilote ne pourra pas participer à la course suivante).

5.3 Transpondeur FMS

Si le chronométrage est effectué par la FMS, les transpondeurs FMS seront prêtés gratuitement aux pilotes qui possèdent un transpondeur AFM. Les pilotes qui ne possèdent pas de transpondeurs AFM devront le louer au prix de 15 CHF. En cas de perte du transpondeur FMS, une amende de 75 CHF sera infligée au pilote.

Lors des courses chronométrées par la FMS, le transpondeur AFM devra être enlevé de la moto.

6. Course

6.1 Pour toutes les catégories, la place sur la grille de départ est attribuée en fonction des essais chrono.

Si un pilote va faire des essais chrono dans une autre catégorie, il perdra sa place sur la grille de départ et rentrera en dernier sur la grille de départ.

6.2 Aucune personne ne peut réserver une place sur la grille de départ.

6.3 Si la moto ne possède pas de numéros sur les 3 côtés, le pilote ne sera pas autorisé à prendre le départ.

6.4 Le pilote qui coupe la piste sera pénalisé de 5 places.

6.5 Le pilote qui ne respecte pas les drapeaux sera pénalisé de 5 places.

6.6 Pilotes : les déchets de pneus et les sacs poubelles sont à prendre avec vous à la fin de la manifestation et non les laisser sur place. Du fair-play svp.

6.7 **Le pilote respecte les règles sanitaires mises en place (plan de protection Covid) sous peine d'exclusion de la manifestation.**

7. Assurance Pilote

- 7.1 L'assurance accident est à la charge du coureur (prévoir une attestation).
- 7.2 Il est recommandé à tous les pilotes de souscrire une assurance accident complémentaire. Pour rappel, le motocross est considéré comme sport à risque par les assureurs. Les prestations en espèces (indemnités journalières) sont réduites de 50 % en cas d'accident. Pour plus d'informations, merci de consulter votre assureur accident.

8. Sécurité

La commission sécurité est dirigée par David Huguet.

8.1 Inspection/ homologation

L'inspection de la piste est effectuée par un membre de la commission sécurité avant chaque course (exception possible pour les pistes fixes). Une piste inspectée est considérée comme homologuée par l'AFM. Le rapport d'inspection doit être affiché.

8.2 Informations générales sur la piste

La commission sécurité peut décider des modifications du parcours avant le début de la manifestation. La piste doit être fabriquée avec des matériaux naturels (sable, terre, etc.). Le parcours doit être planifié en priorisant la sécurité des pilotes.

La vitesse moyenne maximale sur un tour est de 65 km/h.

8.3 Longueur et largeur de la piste

Longueur minimale : 1,5 km (pistes Kids/Mini 1,2 km). La commission sécurité peut exceptionnellement accepter des parcours minimums de 1,3 km (pistes Kids/Mini 1,0 km). La commission sécurité peut accepter une piste différente en raison de force majeure.

Largeur minimale : 5 mètres (Kids/Mini 4 mètres)

Tous les obstacles sur la piste doivent avoir un dégagement minimal de 3 mètres sur chaque côté.

8.4 Sécurité/ cordage

Les chemins d'accès au circuit doivent être sécurisés et signalés.

Les zones spectateurs doivent être clairement délimitées et équipées d'un double cordage (ou barrière). Les zones non sécurisées sont interdites au public et doivent être signalées comme tel.

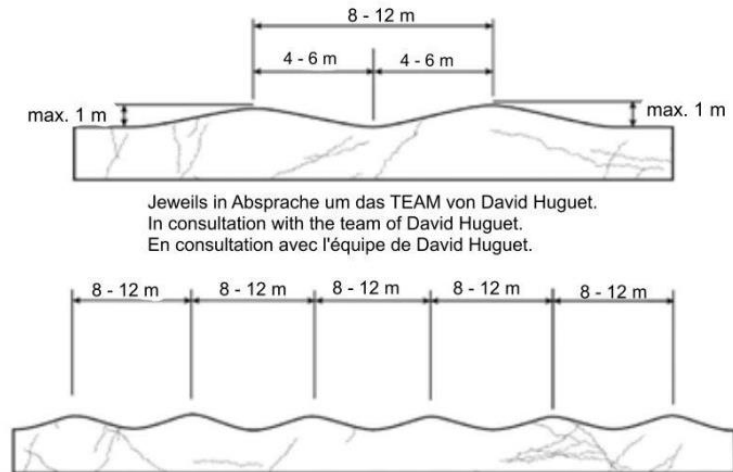
Lorsque le tracé est parallèle et que la distance au centre est inférieure à 6 mètres, cette zone doit être fermée (barrières, cordes, ballots de paille, monticules ou similaires).

Marquage du parcours (piste) : Le marquage d'itinéraire doit être signalé par des piquets en bois ou en plastique reliés par des rubalises. Il est possible de marquer le tracé avec des monticules de terre créés par un engin type bulldozer.

8.5 Sauts

Une attention toute particulière doit être apportée à l'angle à l'approche du saut. Le tracé des sauts sera conçu et exécuté en assurant la sécurité des pilotes.

Waves/Rowling Waves



8.6 Départ

La grille de départ doit être d'une largeur minimale de 30 mètres (30 places minimum). Une distance minimale de 5 mètres doit être respectée derrière la grille de départ. Longueur de la ligne droite de départ : minimum 50 mètres (conseillé), maximum 125 mètres. Il ne doit y avoir aucun saut sur cette ligne.

Fin de la ligne droite de départ (entrée dans le 1^{er} virage) : la largeur doit coïncider au minimum à la moitié de la grille de départ. (grille de départ 30m - entrée dans le 1^{er} virage min. 15m de largeur). Une distance libre de minimum 3 mètres doit être aménagée dans le 1^{er} virage.

8.7 Box

Une zone doit être prévue au bord de la piste pour les réparations et le panneautage. Elle doit être clairement visible par les pilotes et, si possible, à un endroit propice pour une vue d'ensemble du circuit. L'entrée et la sortie doivent être signalées par des panneaux. Cette zone ne fait pas partie de la piste et l'aide extérieure y est autorisée.

8.8 Emplacement roulotte de chronométrage

La roulotte de chronométrage doit être placée après un virage serré ou dans une zone à faible vitesse. Les roues doivent toucher le sol lors du passage devant la roulotte (pas de saut).

Piste d'une largeur de 5 à 8 mètres à cet endroit. Un autre tronçon de piste ne doit pas passer à moins de 5 mètres de la roulotte et/ou des tubes de la boucle de chronométrage. Le milieu de la roulotte doit être au niveau des tubes de la boucle de chronométrage.

Pose des tubes de la boucle de chronométrage : voir checklist pour organisateur

8.9 Poste de secours

Une zone de 10 x 5 mètres doit être délimitée pour l'installation de la remorque et du poste sanitaire. La zone AFMFR doit être située au bord de la piste, accessible par une ambulance et avec une vue dégagée sur la piste. Le poste de secours AFMFR doit obligatoirement être accessible par une route goudronnée ou carrossable (accès ambulance).

8.10 Commissaires de piste

Un nombre suffisant de commissaires de piste compétents et alertes doit être mis à disposition par le club organisateur.

8.11 Circulation des motos

La circulation des motos dans le parc des coureurs doit impérativement être limitée aux déplacements pour le départ et l'arrivée. Si cette règle n'est pas respectée, le club organisateur peut interdire de course le fautif.

La circulation des motos à travers les spectateurs est interdite.

8.12 Responsabilité

L'organisateur est le seul responsable en cas d'accident dû au non-respect de ces consignes de sécurité. L'organisateur a la possibilité de se retourner contre le coureur ou les représentants légaux de mineur qui ne respectent pas les règlements, ceci pourrait aller jusqu'à l'exclusion de la course.

9. Equipements

9.1 Pilote

L'équipement est obligatoire pour prendre le départ :

Casque

Lunettes

Plastron avec protection dorsale

Bottes

Gants

Un contrôle sera effectué sur la pré-grille de départ par le team AFMFR.

9.2 Moto

Les numéros sur les motos sont obligatoires sur les trois côtés.

Les numéros de départ ne seront pas attribués sur la base du classement annuel. Seul le champion annuel peut demander le numéro 1 pour la saison suivante dans sa catégorie.

La couleur de fond est libre mais doit être unie.

Si les conditions ne sont pas respectées, le pilote ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Un tapis environnemental est obligatoire sous la moto dans le parc coureur.

10. Catégories

10.1 Tableau des catégories

Catégorie	Cylindrée	Age	Accessible FMS	Remarque
Automatique50	50ccm auto			
Kids65	65ccm	Max. 12 ans	oui	
Mini85	85 2t ou 150 4t	Max. 15 ans	oui	
Rookie	Toute cylindrée		non	Réservé aux débutants
MX Girls	125-150 2T 250 4T		oui	Réservé aux femmes
MX3 Senior	Toute cylindrée	Dès 40 ans	non	
MX125	125-150 2t		oui	
MX250	250 4T		non	
MX1	Toute cylindrée		non	
Licenciés	Toute cylindrée		oui	Licenciés FMS National/Lites et Inter, classement scratch

10.2 **Kids65** et **Mini85** : Aucune modification ne sera apportée sur la grandeur des roues, du cadre et de la cylindrée. L'AFM se réserve le droit de donner une dérogation.

10.3 **Rookie** : Catégorie interdite aux 20 premiers des catégories MX1, MX250 et MX3 Senior. Les 5 premiers du classement annuel doivent changer de catégorie la saison suivante. Sur décision des chronométreurs, un pilote trop rapide peut être définitivement changé de catégorie lors des essais.

10.4 **MX1** : si il y a trop de pilotes dans la catégorie, les non-qualifiés rouleront avec la catégorie Rookie avec classement séparé.

10.5 **MX250** : si il y a trop de pilotes dans la catégorie, les non-qualifiés rouleront avec la catégorie Rookie avec classement séparé.

10.6 **Pilote prestige** : Les pilotes possédant une licence FMS Enduro, Supermoto, etc... en catégorie Prestige doivent rouler en Licenciés. Les autres pilotes ont la possibilité de rouler en MX1 ou MX250.

10.7 **Horaires** : les catégories suivantes roulent ensemble :

Automatique50 + Kids65

Rookie + MX Girls

MX1 + Licenciés

10.8 Si un pilote renonce à sa licence FMS en cours de saison, il ne pourra pas intégrer une catégorie AFM avant la saison suivante.

11. Attribution des points et barème

11.1 Par manche

rang :	points :	rang :	points :	rang :	points :
1er	55	15ème	26	29ème	12
2ème	49	16ème	25	30ème	11
3ème	45	17ème	24	31ème	10
4ème	41	18ème	23	32ème	9
5ème	37	19ème	22	33ème	8
6ème	35	20ème	21	34ème	7
7ème	34	21ème	20	35ème	6
8ème	33	22ème	19	36ème	5
9ème	32	23ème	18	37ème	4
10ème	31	24ème	17	38ème	3
11ème	30	25ème	16	39ème	2
12ème	29	26ème	15	40ème	1
13ème	28	27ème	14		
14ème	27	28ème	13		

Pour l'établissement du classement final du championnat, tous les résultats comptent. Pour être classé le pilote doit passer le drapeau à damier. (Obligation de Finish)

Les pilotes non qualifiés des catégories MX1 et MX250 sont classés selon le barème de leur catégorie lorsqu'ils roulent avec les Rookie.

Si une course Scott Kids Cup a lieu le même jour dans le cadre d'un autre championnat, les points AFM ne comptent pas.

Si une course Women Cup a lieu le même jour dans le cadre d'un autre championnat, les points MX Girls ne comptent pas.

11.2 Prix journalier

Les prix seront distribués seulement aux pilotes présents sur le podium.

Prix distribués lors de chaque journée de manifestation :

- Une coupe sera attribuée au 1er, 2ème et 3ème rang de toutes les catégories.
- Les pilotes de la catégorie licenciés reçoivent un prix d'une valeur de 50 CHF.

11.3 Classement annuel

Un classement annuel sera établi par catégorie à la fin de la saison. Une plaque MX AFM sera offerte aux 5 premiers de chaque catégorie étendue :

Automatique50	Mini85 AFM	MX125 FMS	MX3 (dès 40 ans)	MX1
Kids65 AFM	Mini85 FMS	Rookie	MX Senior (dès 50 ans)	Inter
Kids65 FMS	MX125 AFM	MX Girls	MX250	Lites/National

Les 5 premiers pilotes de chaque catégorie seront invités à la remise des prix par l'AFM, la présence est obligatoire, par respect aux clubs organisateurs, au comité de l'AFM et aux sponsors, en cas de non-participation le prix de la licence sera doublé.

12. AFMFR - Service médico-sanitaire

- 12.1 Le service sanitaire est assuré le Team AFMFR (Association Fribourgeoise Motocycliste First Responder).
Ce dispositif est conforme aux normes en vigueur. Le dossier du concept sanitaire est disponible sur le site de l'AFM ou sur demande au responsable du Team. (afmfr@afm-moto.ch)
Ce team se charge de toute l'organisation sanitaire avant, pendant et après la compétition.
Il sera assuré par trois personnes formées au secourisme dont au moins un professionnel du sauvetage (Technicien ambulancier ou ambulancier diplômé).
- 12.2 Le président du comité d'organisation doit prendre contact avec le responsable du Team AFMFR au moins deux mois avant la compétition par mail : afmfr@afm-moto.ch . Par téléphone Fabien Ballieu 076 204 87 30 ou Georges Planell 079 405 51 72
- 12.3 Le poste de secours AFMFR doit obligatoirement être accessible par une route goudronnée ou carrossable (accès ambulance).
- 12.4 En cas de besoins supplémentaires pour un championnat autre que l'AFM, le Team AFMFR peut organiser des moyens de sauvetage supplémentaires (ambulance, médecin, hélicoptère).
L'organisation et l'engagement du Team AFMFR sont assurés par Fabien Ballieu
- 12.5 Si des représentations sont prévues après les courses (FMX, soirée festive ou autre démos), il faut impérativement avertir en avance la responsable du Team de l'AFMFR au moins un mois avant la compétition.
- 12.6 Aucun départ de course ne peut être donné si le dispositif sanitaire n'est pas sur place ou tant qu'il n'a pas donné son accord suite à un accident.
Seul le responsable opérationnel du dispositif sanitaire est en droit de demander le « stop course » et ce dernier doit être respecté lorsqu'il est demandé.

13. Frais de la manifestation

13.1 Frais facturés au club par l'AFM :

Prix en CHF	1 jour	2 jours	
Assurance RC	700	1'200	
Equipe médico-sanitaire AFMFR	1'200	2'400	
Matériel médico-sanitaire et quad	100	200	
Chronométreurs	575	1'150	
Matériel de chronométrage	300	500	
Participation souper remise des prix	150	250	
Location grille départ	0	0	
Location tentes AFM	0	0	
TOTAL	3'025	5'700	Au montant total, il faut déduire l'aide financière de l'AFM (13.2)

13.2 L'AFM versera une aide financière aux organisateurs selon le barème suivant :

	Soutien AFM par jour
Moins de 100 pilotes inscrits	1'000 CHF
Jusqu'à 150 pilotes inscrits	750 CHF
Plus de 150 pilotes inscrits	500 CHF

13.3 Un aide sera mis à disposition du chrono par le club.

13.4 L'AFM enverra au club organisateur une facture pour le point 13.1 à laquelle sera déduit l'aide selon le point 13.2

13.5 Si le matériel mis à disposition par l'AFM est endommagé, le montant de la franchise d'assurance (500 CHF) sera facturé au club.

14. Conditions en cas d'annulation

Les conditions suivantes s'appliquent en cas d'annulation de la course :

14.1 Annulation de la course la veille avant 15h : aucun frais ne sera facturé au club

14.2 Annulation de la course avant les essais : chaque membre des teams chronos et AFMFR sera défrayé de 100 CHF par le club. Les pilotes inscrits seront entièrement remboursés.

14.3 Annulation de la course après les essais : les frais de la manifestation seront facturés à 50%. Les pilotes inscrits seront remboursés à 50%.

14.4 Annulation de la course après le début des manches : les frais de la manifestation seront facturés à 100%. Les pilotes des catégories qui ont roulé une manche ne seront pas remboursés. Les pilotes des catégories qui n'ont pas roulé une manche seront remboursés à 50%.

14.5 Si l'annulation de la course n'est pas occasionnée par des causes naturelles ou exceptionnelles, des frais AFMFR seront facturés au club.

En cas d'annulation, le club doit immédiatement prévenir : La présidente de l'AFM (Estelle Rérat), le vice-président de l'AFM (Michel Sallin), la responsable du chronométrage (Jennifer Frieden) et le responsable du team AFMFR (Fabien Ballieu).

15. Directeur de course

15.1 Un seul directeur de course est nommé pour la journée par le club organisateur, afin de savoir à qui s'adresser en cas de problème durant la manifestation, excepté pour le dépôt de protêt, se référer aux points 15.1 et 16.1.

15.2 Le Président du club organisateur s'occupe de prendre en considération le dépôt d'un protêt le formulaire dûment rempli faisant foi.

16. Protêts et réclamations

16.1 Un coureur peut déposer un protêt dans les **30 minutes après la publication des résultats avec le formulaire affiché à cet effet à chaque manifestation au tableau des classements**, auprès du Président du club organisateur contre un dépôt de Fr. 50.-. Ce montant lui sera remboursé si la réclamation est justifiée.

16.2 Le jury est composé de :

1. le directeur de course
2. les commissions cross et AFM
3. le Président du club organisateur

Granges de Vesin, le 22 janvier 2021

Le Vice-Président

Michel Sallin



La Présidente

Estelle Rérat

